

MANIFESTE D'OSEZ LE FÉMINISME

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES, UN ENJEU FÉMINISTE MAJEUR



Logement, école, petite enfance, espaces publics, sécurité, action sociale, santé de proximité, culture, sport, emploi local : **les communes façonnent concrètement l'accès des filles et des femmes à leurs droits, à la protection, à l'autonomie et à la citoyenneté**, y compris dans les territoires ruraux où l'éloignement des services et la rareté des infrastructures renforcent les inégalités.

Les politiques publiques locales ne sont jamais neutres.

- Pensées sans les femmes, elles reproduisent et aggravent les inégalités.
- Pensées à partir des réalités vécues par les femmes, elles deviennent des leviers puissants de justice sociale et démocratique.

L'espace public doit être sûr et accessible pour les femmes.

L'urbanisme, les transports, l'éclairage, les équipements sportifs et culturels ne sont pas neutres. Ils déterminent la liberté de circulation, le sentiment de sécurité et la présence des femmes dans la cité.

Une commune responsable **lutte contre le harcèlement de rue** par des campagnes visibles et durables, aménage l'espace public en intégrant la sécurité des femmes, **développe des lieux sûrs et des mobilités adaptées**, associe les habitantes à la conception des espaces, via des démarches participatives.

Garantir aux filles et aux femmes leur place dans l'espace public est une condition de l'égalité réelle.

Lutter contre les violences sexuelles et sexistes relève aussi des communes.

Les violences sexistes et sexuelles ne sont pas des faits isolés. Elles structurent l'exclusion des femmes de l'espace public, des services et de la vie citoyenne, avec des effets renforcés dans les communes rurales du fait de l'isolement géographique du manque de structures spécialisées.

Les communes ont une responsabilité directe dans la prévention des violences, le repérage des situations de danger, l'accueil et l'orientation des victimes. Elles sont en capacité de **créer des lieux municipaux dédiés à l'accueil des femmes victimes de violences** ou des dispositifs mutualisés ou mobiles, de garantir un accès effectif à l'hébergement, au logement et aux soins, de former l'ensemble des agent·es municipaux, y compris la police municipale et d'organiser une réponse locale coordonnée, en lien étroit avec les associations spécialisées.

La protection des femmes et des enfants n'est pas une compétence marginale : **c'est une responsabilité centrale des municipalités.**

L'enfance est un enjeu féministe fondamental.

Par leurs compétences en matière d'éducation, de petite enfance et de périscolaire, les communes occupent une place centrale dans la **prévention des violences** et dans la **reproduction ou la déconstruction des stéréotypes sexistes.**

Agir pour l'enfance au niveau local, c'est **investir dans des services publics de la petite enfance accessibles et adaptés**, en tenant compte des contraintes de mobilité et d'horaires spécifiques aux familles monoparentales ou résidant dans une commune rurale, garantir l'effectivité de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, former les professionnel·les en contact avec les enfants au repérage des violences, concevoir des écoles, des cours de récréation et des équipements égalitaires.

LES COMMUNES SONT SOUVENT LE PREMIER POINT DE CONTACT INSTITUTIONNEL POUR LES FEMMES LES PLUS PRÉCARISÉES

Femmes migrantes, femmes sans abri, mères isolées, femmes victimes de violences, femmes porteuses de handicap, femmes senior, filles mineures...

Les communes doivent garantir un accueil inconditionnel dans les services municipaux, renforcer le rôle des CCAS et de l'action sociale, soutenir durablement les associations féministes via des conventions pluriannuelles, reconnaître les femmes migrantes comme actrices et co-décideuses des politiques locales.

Sans action ciblée, les politiques locales renforcent les exclusions.

Avec une stratégie centrée sur les femmes, elles deviennent des outils d'émancipation.

LES COMMUNES SONT DE GRANDES EMPLOYEUSES ET DONNEUSES D'ORDRE. ELLES DOIVENT ÊTRE EXEMPLAIRES.

Cela implique notamment de **former les agent-es à l'égalité et à la lutte contre le sexisme**, lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail, conditionner marchés publics, subventions et partenariats au respect de l'égalité, intégrer l'égalité femmes-hommes dans toutes les politiques budgétaires.

Produire des données sexuées est indispensable pour rendre visibles les inégalités et orienter l'action publique, y compris à l'échelle intercommunale lorsque la maille communale est trop réduite.

Les communes peuvent agir pour construire une conscience collective de l'égalité.

Les communes façonnent les représentations collectives. Pour visibiliser les femmes et leur apport à la société, elles peuvent notamment **féminiser la mémoire collective dans les noms de rues, d'équipements et de lieux publics**, valoriser les femmes artistes, scientifiques, sportives dans toutes les programmations, notamment à l'occasion d'événements locaux, ou déconstruire les stéréotypes sexistes par la communication publique.

Les représentations comptent. Elles conditionnent la légitimité des femmes dans l'espace public et politique.

Faire des communes des territoires d'égalité n'est ni un supplément d'âme ni une option politique : **c'est une nécessité démocratique.**

Chaque décision municipale, chaque budget, chaque aménagement, chaque service public peut soit renforcer les inégalités, soit contribuer à les démanteler. **En plaçant les droits des femmes au cœur de l'action locale, les communes deviennent des espaces où la justice sociale se construit au quotidien**, où la protection est garantie, où l'émancipation devient possible et où la participation de toutes et tous est pleinement reconnue.

À l'heure où les inégalités persistent et où les violences sexistes et sexuelles demeurent une réalité massive, les municipalités ont le pouvoir – et la responsabilité – d'agir. Ce manifeste est une invitation claire : faire des élections municipales de 2026 un moment de bascule, où l'égalité entre les femmes et les hommes cesse d'être un principe proclamé pour devenir une réalité vécue. Ensemble, faisons des communes les premiers territoires féministes de France.

Contact : Alyssa Ahrabare, responsable du plaidoyer d'Osez le Féminisme - alyssa.ahrabare@osezlefeminisme.fr